



CHAMBLY,
une
histoire
de **FAMILLE**



POLITIQUE *Familiale*



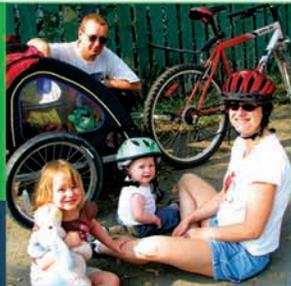
CHAMBLY



CHAMBLY,
une
histoire
de FAMILLE



POLITIQUE *Familiale*



CHAMBLY



Table des matières

Mot des coprésidents du comité famille	4
Mot du maire	5
Avant-propos	6
Principales étapes du processus	7
Portrait des familles : Les principaux constats	8
Définition de la famille	11
Mission	11
Des valeurs à partager	12
Principes directeurs	13
Agir ensemble pour le bénéfice des familles	14
Les axes d'intervention	14
L'aménagement du territoire, l'habitation et l'environnement	14
Le loisir, la culture et la vie communautaire	15
Le transport (la mobilité des familles)	15
La sécurité du milieu de vie des familles	16
Le soutien à la vie quotidienne des familles	16
Mise en œuvre et suivi de la politique	17
Conclusion	17
Bibliographie	18

Mot des coprésidents



Un travail d'équipe et de concertation pour le bien-être de notre communauté

Nous sommes heureux, à titre de coprésidents du comité famille, de vous inviter à consulter notre politique familiale et son plan d'action. Ils sont le fruit d'une importante démarche de concertation avec de nombreux partenaires qui partageaient le même objectif, soit de doter notre communauté d'une vision qui favorise l'épanouissement de la famille et de tous ses membres.

Nous tenons à remercier :

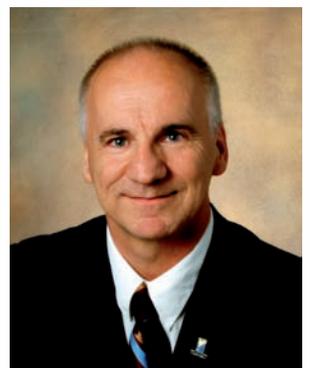
- les membres du comité famille qui ont, par leur générosité, leur engagement et leur connaissance du milieu, contribué à l'élaboration de cette politique;
- les familles qui ont participé aux consultations. Leur collaboration nous aura permis de mieux saisir leurs réalités en tant que familles et leurs besoins;
- les membres du personnel de l'administration municipale qui ont participé à l'une ou l'autre des étapes de la démarche;
- le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF) du gouvernement du Québec pour sa contribution financière à la réalisation de cette politique ainsi que le Carrefour action municipale et famille pour son expertise professionnelle.

Cette politique et ses actions ne sont bien sûr qu'une première étape, qu'un premier pas vers un objectif ultime qui est d'incorporer pleinement les préoccupations familiales aux préoccupations économiques et environnementales sur lesquelles doivent s'appuyer les interventions et les décisions municipales.

Les conseillers municipaux
Steeves Demers et Richard Tétreault



Steeves Demers, conseiller



Richard Tétreault, conseiller



Mot du *maire*

Chambly, une histoire de famille...

Chambly est une ville qui déborde de richesses patrimoniales qui la distinguent. Elle a su préserver l'héritage historique que lui ont légué les générations passées. La famille a toujours été présente et importante dans son développement. Ce grand respect des traditions se poursuit en 2008 par l'adoption, le 17 juin dernier, d'une politique familiale.

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente les grandes orientations de cette nouvelle politique. Elles viennent confirmer que la qualité de vie des familles est une priorité à Chambly.

Je vous invite à consulter les pages de ce document et à prendre connaissance du contenu de notre politique familiale. Également, vous trouverez le plan d'action qui vient appuyer la mise en œuvre des objectifs énoncés.

Je tiens à souligner le travail remarquable des membres du comité famille, responsable de ce dossier. Je remercie toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce projet qui reconnaît l'importance de la famille à Chambly.

Cette politique nous encourage, membres du conseil de ville et employés municipaux, à poursuivre nos efforts pour offrir, aux familles de Chambly, un milieu de vie dont ils sont fiers.

Bonne lecture !

M^e Denis Lavoie
Maire



Denis Lavoie, maire



Avant - *propros*



Parce que nous croyons que la **croissance, le dynamisme et la vitalité** d'une municipalité passent par la présence et le bien-être de ses familles. Parce que nous voulons continuer de voir nos aînés transmettre leur savoir et leurs valeurs à nos enfants, parce que nous voulons voir des enfants jouer dans nos parcs. Parce que nous croyons que le ventre rond d'une femme enceinte est porteur d'un souffle nouveau. C'est pour ces raisons et bien d'autres, que la municipalité de Chambly désire, par cette première politique familiale, contribuer au développement d'un milieu de vie propice à l'épanouissement de ses familles.

La famille change et évolue, nos actions collectives doivent suivre le rythme de nos familles. Dans un tel contexte, la municipalité ne peut relever ce défi seul. C'est pourquoi elle a placé la démarche d'élaboration de la politique familiale dans le cadre d'un projet collectif où le milieu, dans son ensemble, est appelé à se mobiliser et à joindre ses compétences et son expertise à ceux de la municipalité.

Cette politique familiale devient donc un outil de référence indispensable, qui servira aussi bien les divers intervenants du milieu municipal que nos partenaires, dans le processus d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des familles.

Cette politique comporte huit sections. La première relate les principaux faits qui ont ponctué le processus d'élaboration jusqu'à ce jour. La seconde présente quelques données statistiques qui permettent de situer la famille dans son contexte sociodémographique et socioéconomique. La troisième propose une définition de la famille. Les trois sections suivantes aborderont respectivement la mission de la Ville envers ses familles, les valeurs qu'elle entend promouvoir et les principes directeurs de la politique familiale. La septième section fait ressortir l'importance de l'action concertée et regroupe les éléments du cadre d'intervention de la politique, à savoir les grandes orientations et les objectifs retenus pour chacun des cinq axes d'intervention. La huitième et dernière section fait état des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la politique.



Principales étapes du processus

Dans le but de confirmer sa volonté de faire de Chambly une ville accueillante pour les familles, le conseil municipal approuvait le 21 février 2006, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le ministère pour le soutien financier et technique accordé pour la démarche et autorisait du même coup l'élaboration d'une première politique familiale à Chambly.

Afin de traduire cette volonté en geste concret, le conseil municipal a mandaté le Service loisirs et culture pour assurer la coordination de la démarche d'élaboration et a également procédé, le 21 novembre 2006, à la nomination de deux responsables des questions familles pour assurer la coprésidence du comité famille. Ces deux responsables avaient également le mandat d'agir à titre de porte-parole des familles au sein du conseil.

Par la suite, la politique familiale est le fruit d'une démarche qui s'est échelonnée sur près de 18 mois. Ainsi, au cours des mois de janvier 2007 à juin 2008, les membres du comité famille se sont réunis à plusieurs reprises afin d'en arriver à établir un consensus concernant la présente politique familiale ainsi que le plan d'action qui en découle.

Le processus consultatif : pour une meilleure compréhension de nos familles

Afin d'alimenter la réflexion sur les réelles attentes des familles, le comité a privilégié une démarche fondée sur une approche consultative qui sollicite la participation des familles. Dans cette perspective, trois groupes de discussion ont permis de recueillir les commentaires de 20 participants (aînés, adolescents, parents). De plus, un questionnaire a été distribué via les écoles et les centres de la petite enfance de la municipalité, lequel a permis d'obtenir des précisions sur plusieurs aspects qui touchent la vie familiale telle que l'aménagement du milieu de vie, le sentiment de sécurité, l'accessibilité aux activités, l'information, le transport ainsi que l'accès au logement et aux soins de santé. Au total 736 familles ont répondu au questionnaire. Les résultats de ces consultations ont été une source d'information indispensable pour les membres du comité.

Une fois le projet de politique complété par le comité famille et adopté par le conseil municipal, celui-ci a fait l'objet d'une consultation publique le 5 mai 2008. Cette consultation a permis à la population de venir réagir au projet de politique et ainsi confirmer qu'il répondait aux attentes des familles chamblyennes.



Portrait de famille : les principaux *constats*



Le contexte actuel dans lequel les familles évoluent laisse place à de multiples réalités que les statistiques à elles seules ne peuvent décrire. Conséquemment, les données sociodémographiques et socioéconomiques qui sont présentées permettent de mettre en évidence certaines réalités qui caractérisent les familles de Chambly et ne

prétendent pas couvrir l'ensemble des facettes de la vie familiale.

Pour ce qui est des données statistiques que nous retrouvons dans ce portrait, elles proviennent des recensements de 1996, 2001 et 2006 effectués par Statistique Canada.

Tranche d'âge	Chambly		Région		Québec	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
65 ans et plus	2 025	8,9 %	11 005	10,3 %	1 080 295	14,3 %
40 à 64 ans	7 730	34,2 %	40 175	37,6 %	2 803 665	37,2 %
25 à 39 ans	5 010	22,1 %	21 495	20,1 %	1 462 495	19,4 %
10 à 24 ans	4 815	21,3 %	21 010	19,7 %	1 425 435	18,9 %
9 ans et moins	3 055	13,5 %	13 070	12,2 %	774 250	10,3 %
Total	22 635	100,0 %	106 755	100,0 %	7 546 140	100,0 %

Source : Statistique Canada recensement 2006

La population de Chambly

Selon les données du dernier recensement (2006), la population totale de la ville de Chambly poursuivait sa croissance et s'établissait à **22 608 habitants** en 2006 soit **une augmentation de 86 %** depuis 1981. C'est au cours de la période de 1991 à 1996 que Chambly a connu sa croissance la plus marquée avec **une augmentation de sa population de 24 %**.

La population de Chambly est relativement jeune avec un âge médian de **35,9 ans**, comparativement à **38,7 ans pour la région et 41 ans pour le Québec**. De plus, les personnes de 65 ans et plus ne représentent que **8,9 %** de la population. Cependant, tout comme la région et le Québec, Chambly laisse entrevoir les signes d'une population vieillissante. Ainsi, on remarque, pour la période de 1996 à 2006, une **croissance de 25,4 %** de la population de 65 ans et plus. On observe également que le poids démographique de la population se situant entre 40 et 64 ans, représente **34,2 %** de la population totale de Chambly. Ce même groupe d'âge affiche la **croissance la plus significative (55,2 %)**, ce qui est nettement plus élevé que l'**augmentation affichée par la région (7,2 %) et la province (26,4 %)**. De plus, on constate que le groupe de la population en âge de former des familles (25 - 39 ans) affichait **une décroissance de 16,2 %**.



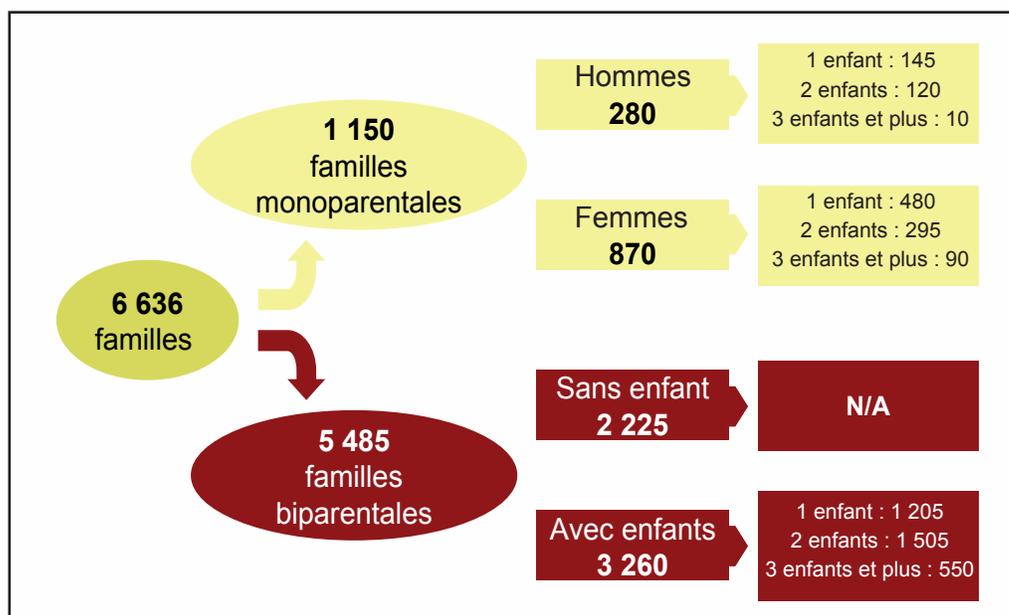
Les familles de Chambly

Sur le territoire de la ville de Chambly on dénombrait **6 636 familles** en 2006, ce qui représente une **augmentation de 19 %** depuis 1996. Parmi celles-ci, on observe que **83 %** étaient biparentales alors que **17 %** étaient monoparentales. On constate également que **4 410 familles**, soit **67 %**, ont des enfants à la maison. Entre 1996 et 2006, malgré **une croissance de 33 %** du nombre de familles sans enfant, la ville de Chambly se démarque des tendances régionale et provinciale au niveau de l'augmentation des familles avec enfants. En effet, alors que la région et le Québec affichaient **des baisses respectives de 13 % et 2 %** à ce chapitre, Chambly a vu le nombre de ses familles avec enfants **augmenter de 13 %**.

Au niveau de la composition des familles, ce sont celles comptant deux enfants qui représentaient, en 2006, la majorité des familles de Chambly (**44 %**). De plus, ce sont ces mêmes familles qui ont enregistré **la hausse la plus significative entre 1996 et 2006 soit 24 %** comparativement à **une décroissance de 5 % pour le Québec et de 14 % pour la région**. Pour ce qui est des familles avec un

enfant, elles représentaient **42 %** de celles-ci soit **une augmentation de 6 %** alors que les familles de trois enfants et plus ne représentaient que **15 %**, soit **une croissance de 4 %** entre 1996 et 2006.

Lors du recensement effectué en 2006, on dénombrait **7 805 enfants** vivant à la maison, ce qui représente **une hausse de 9 %** par rapport à 2001. De ce nombre, **40 %** avaient entre 10 et 17 ans alors que **39 %** étaient âgés de 9 ans et moins. Un regard sur les variations observées entre 2001 et 2006, permet de constater que les enfants, dont l'âge se situe entre 5 et 9 ans, ont vu leur nombre **décroître de 17 %** alors que les croissances les plus significatives reviennent aux enfants de 10 à 14 ans (**26 %**) ainsi qu'aux enfants de 15 à 17 ans (**23 %**). Autre fait notable, on observe **une croissance de 40 %** des jeunes adultes de 20 à 30 ans qui demeurent à la maison.



Source : Statistique Canada recensement 2006

Le revenu et le taux de chômage

De façon générale, la période de 1996 à 2006 a donné lieu à une amélioration du revenu médian des familles. Ainsi pour cette période, le revenu médian des familles de Chambly a connu une hausse de **45 %** passant de **50 977 \$** à **73 818 \$**.

Entre 1996 et 2006, pour la population de 15 ans et plus dans les ménages, la ville de Chambly a été marquée par une baisse du taux de chômage, lequel est passé de **7,8 %** à **4,4 %**. Cette diminution a été également observée au niveau de la région et de la province.

Pour ce qui est du taux de chômage mis en relation avec la présence et l'âge des enfants, on observe une diminution pour l'ensemble des situations. C'est au niveau des familles avec enfants de moins de six ans que l'on remarque la diminution la plus significative. En effet, pour ces familles, le taux est passé de **4,8 %** en 1996 à **1,6 %** en 2006, alors que pour les familles avec enfants de six ans et plus, le taux est passé de **6,9 %** à **3,2 %** pour cette même période.

Le logement

En 2006, on retrouvait davantage de ménages propriétaires que locataires à Chambly. En effet, presque **trois ménages sur quatre** étaient propriétaires de leur logement.

Au niveau du taux d'effort, lequel fait référence à la part du revenu qu'un ménage familial consacre pour se loger, on observait en 2006 que **14 %** des **1 175** ménages familiaux locataires qui vivaient à Chambly consacraient plus de **30 %** de leur revenu aux paiements des dépenses de propriété (loyer, électricité, chauffage, etc.) alors que la proportion est de **10 %** pour les ménages familiaux propriétaires.



Chambly a vu la valeur moyenne des maisons passée de **111 825 \$** à **191 515 \$** entre 2001 et 2006, soit **une augmentation de 71 %**. Cette situation observée sur l'ensemble de la région ne facilite pas l'achat d'une maison, surtout pour les jeunes familles en quête d'une première propriété.

Niveau de scolarité

La scolarisation est un déterminant important qui conditionne souvent le niveau de vie des familles. Un faible niveau de scolarité est souvent synonyme de précarité financière des familles et surtout des jeunes familles. L'éducation revêt d'autant plus d'importance dans le contexte actuel où, dans plusieurs secteurs d'activités, une bonne formation constitue un préalable à l'embauche.

Selon les données du recensement de 2006, on observe que **21 %** de la population âgée de 15 ans et plus ne détenait aucun certificat, diplôme ou grade, que **22 %** avait un diplôme d'étude secondaire, que **20 %** avait un diplôme de niveau collégial et que **21 %** détenait un diplôme de niveau universitaire.





Définition de la famille

Définir la famille c'est avant tout reconnaître qu'elle vit aujourd'hui sous une diversité de modèles et qu'elle évolue à travers différentes réalités. Définir la famille c'est également mettre en relief sa contribution au dynamisme d'une communauté et son rôle dans la transmission des valeurs de base de la société.

Au-delà des débats que suscite le concept « famille », la définition retenue aux fins de cette politique témoigne d'une vision inclusive, non restrictive et du caractère évolutif de la famille.

« La famille, **c'est l'assise de notre société**. Caractérisée principalement par **une prise en charge d'enfants** par un ou des adultes, elle prend forme et évolue dans **une relation intergénérationnelle** se définissant par **des liens multiples et variés**. Elle est animée par une volonté de **soutien réciproque** où la transmission des valeurs tient une place importante et permet à chacun des membres d'apprendre, de se développer et d'évoluer dans le respect mutuel.



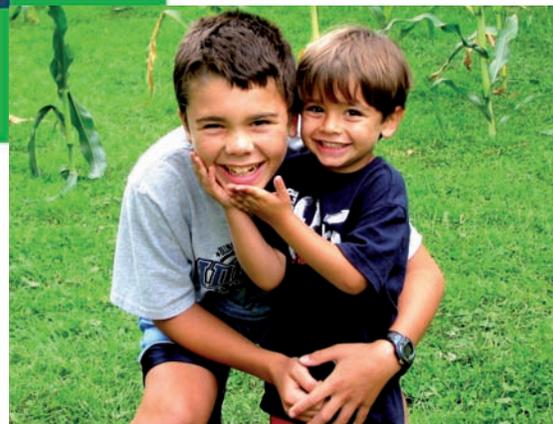
Mission

La présente politique familiale exprime la volonté de la Ville de Chambly de s'engager auprès de ses familles et de placer celles-ci au centre des interventions. Elle s'engage, par le fait même, à reconnaître l'importance de la mise en commun des forces du milieu afin d'offrir aux familles chamblyennes, sans discrimination, un milieu de vie dynamique qui favorise l'épanouissement de ses membres et qui alimente le sentiment d'appartenance à la communauté.

Pour Chambly, cette politique familiale n'est pas une fin en soi, c'est bien plus qu'un simple document, c'est la volonté de faire de la famille l'image d'une identité collective.



Des valeurs à *partager*



Une communauté cohérente et forte repose sur un certain nombre de valeurs. Lesquelles, en plus de servir d'assises aux décisions, doivent être portées par l'ensemble des acteurs impliqués. La municipalité propose donc de partager avec ses partenaires et ses familles, les cinq valeurs suivantes :

La solidarité

La solidarité se manifeste par une responsabilité mutuelle d'assistance et d'entraide entre les membres d'une communauté.

L'équité

L'équité réfère à un juste partage des ressources, des services et des biens publics, et ce, à l'abri de toute forme de discrimination.

L'accueil

Une communauté accueillante est ouverte aux autres et elle encourage les échanges et l'intégration des familles qui désirent s'établir à Chambly.

Le respect

Le respect fait référence à la politesse, à l'amabilité et à la sociabilité. Cette valeur aborde également le respect du bien commun des lois et des règlements en vigueur et s'appuie sur l'acceptation de la différence et de la liberté collective.

L'appartenance

Le sentiment d'appartenance se manifeste par la fierté de se reconnaître à l'intérieur d'une communauté.





Les principes directeurs

À l'instar de la mission et des valeurs, les principes directeurs permettent l'implantation d'un langage commun et unificateur. En somme, il revient à chacun des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions de s'imposer une réflexion basée sur les six principes suivants afin de maximiser l'impact de la politique sur le quotidien des familles.

Le « réflexe famille » au centre des interventions municipales

En adoptant ce principe, la municipalité propose une vision qui servira de base à l'adhésion de tous les services municipaux et qui se traduira par une ouverture à la réalité des familles. Dans les faits, ce « réflexe » invite à considérer systématiquement l'incidence et la cohérence des interventions de la municipalité sur la qualité du milieu de vie des familles.

L'accessibilité : un droit légitime pour les familles

En adoptant ce principe, la municipalité vise la réduction des contraintes dans l'offre de service et dans l'accès aux ressources collectives. L'accessibilité sous toutes ses formes (financière, temporelle et géographique) se veut une condition essentielle à l'autonomie des familles et à leur participation à la vie collective.

La reconnaissance de la contribution des familles

En adoptant ce principe, la municipalité considère la famille comme la première responsable de son épanouissement et de sa qualité de vie et elle lui reconnaît le potentiel et la compétence de contribuer activement au développement et au dynamisme de la communauté.

La concertation et le partenariat

En adoptant ce principe, la municipalité reconnaît la nécessité de mobiliser tous les acteurs vers une approche cohérente, les invitant à travailler en étroite collaboration. Ce principe se traduit par la mise en commun de l'expertise et les ressources du milieu et par une volonté de tisser des liens entre les différents partenaires.

L'amélioration continue des services : le développement durable

En adoptant ce principe, la municipalité reconnaît la nécessité d'inscrire la politique familiale dans la pensée du développement durable. Dans cette perspective, cette politique se doit d'être un guide flexible et évolutif. La municipalité reconnaît également l'importance de demeurer à l'écoute de ses familles de façon à pouvoir adapter efficacement et rapidement ses interventions aux nouvelles réalités de celles-ci. Ce principe devient, par le fait même, le gage d'un héritage de qualité laissé aux générations futures.

La communication et l'information

En adoptant ce principe, la municipalité reconnaît l'importance de bien informer les familles en leur facilitant l'accès à une information adaptée à leurs réalités et contraintes.

Agir ensemble pour le bénéfice des familles



L'élaboration de cette politique est le résultat d'un effort de concertation avec le milieu et confirme par le fait même la volonté de la municipalité de poursuivre dans cette voie afin d'agir ensemble pour le bénéfice des familles.

La Ville n'est pas seule à se préoccuper du bien-être de ses familles. En effet, elle peut compter sur un réseau de partenaires où chacun y joue un rôle important. Mentionnons à cet effet le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation, les services de garde à la petite enfance ainsi que les milieux communautaire et associatif.

Conséquemment, c'est en misant sur la reconnaissance de l'apport mutuel de chacun ainsi que sur la mise en commun des ressources et de l'expertise de l'ensemble des partenaires que nous serons en mesure de développer une communauté agissante pour les familles de Chambly.

Les axes d'intervention

Au fil des années, Chambly, en collaboration avec ses partenaires, a mis à la disposition de sa population des infrastructures, une programmation diversifiée ainsi que plusieurs autres activités qui contribuent au bien-être de ses familles. Pour la municipalité, cette politique s'inscrit donc dans une dynamique de continuité où les gestes du passé constituent de solides assises sur lesquelles doivent reposer les actions futures de la politique familiale.

Afin de poursuivre l'action, cinq axes d'intervention ont été identifiés dans le cadre de cette politique familiale :

- 1) L'aménagement du territoire, l'habitation et l'environnement;**
- 2) Le loisir, la culture et la vie communautaire;**
- 3) Le transport;**
- 4) La sécurité du milieu de vie des familles;**
- 5) Le soutien à la vie quotidienne des familles.**

1) L'aménagement du territoire, l'habitation et l'environnement

L'aménagement d'un milieu de vie pensé en fonction des familles doit s'appuyer sur une vision globale de développement durable et devenir ainsi le gage d'un héritage laissé aux générations futures. Qu'il s'agisse de voir au développement et au maintien des services de proximité tels qu'écoles, services de garde à l'enfance, établissement de santé, épicerie, etc., qu'il s'agisse de préserver les espaces naturels, d'assurer la qualité de l'air, de l'eau et des sols, qu'il s'agisse d'assurer aux familles l'accessibilité à une habitation qui répond à leurs besoins.

Continuons d'agir...

Pour que nos familles évoluent dans un milieu de vie pensé en fonction de leurs besoins et attentes.

- Planifier l'aménagement de la ville de façon à favoriser les familles.
- Offrir aux familles des aménagements conviviaux qui répondent à leurs besoins.

Pour que nos familles soient bien logées.

- Faciliter l'accès à la propriété pour les familles.
- Favoriser la diversité et l'innovation dans l'offre de logements adaptés aux réalités des familles.
- S'assurer que les familles habitent dans des habitations salubres.

Pour que nos familles évoluent dans un environnement sain.

- Associer les divers acteurs municipaux à la préservation de la qualité de l'environnement des familles.



2) Le loisir, la culture et la vie communautaire

La municipalité contribue à animer et dynamiser le milieu en offrant une programmation diversifiée, renouvelée à chaque saison, proposant aux familles une foule d'activités liées à la culture, au sport et à la vie communautaire. À cet effet, la municipalité reconnaît l'apport indispensable des milieux communautaire et associatif.

Mentionnons également qu'un milieu de vie dynamique favorise l'intégration de saines habitudes de vie dans le quotidien des familles, il favorise aussi les rassemblements et contribue par le fait même au développement d'une vitalité sociale et d'un sentiment d'appartenance.

Continuons d'agir...

Pour que nos familles évoluent dans un environnement dynamique et stimulant.

- Favoriser le développement d'une programmation diversifiée orientée vers les familles.
- Créer des occasions propices à l'interaction entre les familles.
- Contribuer à une offre de services qui répond aux besoins et attentes des adolescents et qui favorise leur implication dans la communauté.
- Contribuer à la reconnaissance et au soutien des organismes communautaires et des diverses associations.

Pour permettre à nos familles de profiter pleinement des activités offertes.

- Faciliter l'accessibilité et la participation des familles aux activités de loisirs et de culture.
- Reconnaître les besoins particuliers des familles qui doivent composer avec une personne handicapée.

Pour permettre à nos familles d'être en santé.

- Encourager une saine alimentation et de saines habitudes de vie dans le quotidien des familles.

3) Le transport

Bien que l'automobile demeure le principal moyen de transport pour les familles, les modes de transport collectifs tels que le transport en commun ainsi que le covoiturage sont de plus en plus utilisés surtout pour se rendre au travail. La popularité du stationnement incitatif en témoigne. Mentionnons également que l'aménagement de pistes cyclables et de sentiers de marche pensés en fonction d'un mode de transport actif à des fins utilitaires demeure une alternative qui mérite d'être exploitée dans les prochaines années.

La municipalité reconnaît que le transport c'est bien plus qu'un simple moyen, c'est un gage d'autonomie pour nos familles, c'est une façon de préserver notre environnement et c'est également un encouragement vers un mode de vie actif.

Continuons d'agir...

Pour permettre à nos familles de se déplacer librement et facilement.

- Encourager l'utilisation des modes de transport collectifs et alternatifs dans les déplacements des familles.
- Favoriser la diversité et l'innovation dans l'offre de transport pour le bénéfice des familles.



4) La sécurité du milieu de vie des familles

Qu'il s'agisse de circuler dans les parcs, sur les voies publiques, à proximité des écoles, dans les quartiers résidentiels ou dans sa propre résidence, la sécurité ainsi que le sentiment de sécurité s'appuient sur un ensemble de facteurs qui permet à chaque individu d'une famille de jouir pleinement de son milieu de vie. À cet effet, la mise en place de mesures d'intervention efficaces et d'activités de prévention et de sensibilisation est indispensable pour créer un tel environnement où les citoyens se sentent en sécurité.

Continuons d'agir...

Pour permettre à nos familles de se sentir en sécurité dans la municipalité.

- Collaborer avec la Régie intermunicipale de police Richelieu - Saint-Laurent pour assurer la sécurité des déplacements des familles (sur le réseau routier : en automobile, à pied ou à vélo).
- Assurer la sécurité dans les lieux publics particulièrement ceux fréquentés par les enfants et les adolescents.
- Encourager les initiatives du milieu qui visent à améliorer la sécurité du milieu de vie des familles.

5) Le soutien à la vie quotidienne des familles

Entre le travail, les obligations familiales, les imprévus, le temps consacré au transport, etc., les familles d'aujourd'hui sont très souvent confrontées à des horaires conflictuels qui compliquent la gestion de leur agenda. De plus, dans le contexte actuel où il est difficile de concilier la vie familiale



avec les nouvelles valeurs de société, il devient donc impératif de valoriser le rôle de la famille dans la société et ainsi permettre aux parents de jouer pleinement leur rôle auprès de leurs enfants.

Continuons d'agir...

Pour permettre à nos familles de concilier la vie de famille et le travail.

- Offrir aux familles des services et activités avec des plages horaires adaptées à leur réalité.

Pour confirmer l'importance de la famille au sein de notre communauté.

- Utiliser ses principaux outils de communication pour promouvoir et valoriser la famille.

Pour permettre à nos familles d'avoir accès à une information adaptée à leurs réalités.

- Améliorer la visibilité et la convivialité de l'information destinée aux familles.





Mise en œuvre et suivi de la politique

La présente politique a une durée de vie d'approximativement dix ans. Afin d'en assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, la municipalité entend...

Identifier les instances politiques et administratives responsables de la mise en œuvre et du suivi de la politique familiale.

- Mandater le Service loisirs et culture pour assurer la coordination de la mise en œuvre de la politique familiale et ses plans d'action en concertation avec l'ensemble des services municipaux et des organismes du milieu concernés.
- Reconduire les responsables des questions familiales dans leurs rôles de représentants des familles au sein du conseil municipal ainsi qu'auprès des gouvernements supérieurs.
- Rendre permanent le comité famille et lui donner le mandat de soumettre des avis et d'émettre des recommandations quant à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique. Ces recommandations seront acheminées tant à l'administration municipale qu'au conseil municipal.

Mettre en place des mécanismes de suivi. Lesquels consistent à...

- Élaborer les plans d'action triennaux qui viendront préciser l'échéancier et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.
- Effectuer une mise à jour annuelle du plan d'action à la lumière des progrès réalisés, des changements qui s'opèrent dans l'environnement et des consensus dégagés quant aux objectifs à atteindre.
- Accompagner les services municipaux engagés dans la mise en œuvre des actions.
- Encourager l'intégration du « réflexe famille » au sein de l'administration municipale.

CONCLUSION

Désormais, le développement de la ville de Chambly portera le sceau de cette politique familiale. Les valeurs, principes et objectifs qui y sont mentionnés se veulent une réponse concrète aux besoins et attentes exprimés par les familles d'aujourd'hui. Dans cette perspective, la politique familiale et son plan d'action doivent demeurer des guides flexibles capables de s'adapter aux réalités évolutives des familles.

Bien plus qu'un simple document, cette politique est le résultat d'un consensus collectif, c'est également un outil qui saura mobiliser les forces du milieu vers un objectif commun : L'amélioration de la qualité du milieu de vie des familles.



Bibliographie

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE. *Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles*, Greenfield Park, Carrefour action municipale et famille, 2004.

COMITÉ INTERSECTORIEL SUR LA SÉCURITÉ DANS LES MILIEUX DE VIE. *Guide à l'intention des municipalités. Sécurité dans les milieux de vie. Pour le mieux-être des citoyens, des citoyennes et des familles*, 1999, 69 p.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE DU QUÉBEC. *Dossier famille et municipalité, Recherches sur la famille*, vol. 5, no 1, hiver 2004, 16 p.

QUÉBEC (PROVINCE). MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*, Québec, 2003, 25 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Démographie et famille. Les impacts sur la société de demain*. Les actes du colloque tenu les 28 et 29 novembre 2000, 2001, 253 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Les parents au quotidien*. Rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, 2004, 95 p.

QUÉBEC (PROVINCE). AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE. *Portrait de l'habitation dans des secteurs défavorisés de la Montérégie*, Protocole d'enquête, 2006, 20 p.

Documents des municipalités québécoises

DRUMMONDVILLE (VILLE). *Politique familiale*, 2007, 26 p.

GATINEAU (VILLE). *Documents préparatoires au Forum sur la politique familiale : synthèse de la consultation gatinoise auprès des jeunes, des familles et des personnes de 50 ans et plus*, document de travail, [version électronique] <http://www.ville.gatineau.qc.ca/politique-familiale.htm>, octobre 2004.

LAC-BEAUPORT (VILLE). *Politique familiale*, novembre 2007, 32 p.

QUÉBEC (VILLE). *Pour une harmonisation des politiques municipales*. Condensé des politiques actuelles, Document de travail, juin 2001, 67 p.

SHERBROOKE (VILLE). *Diagnostic, Harmonisation des politiques familiales de la ville de Sherbrooke*, 2003, 119 p.

Les références statistiques

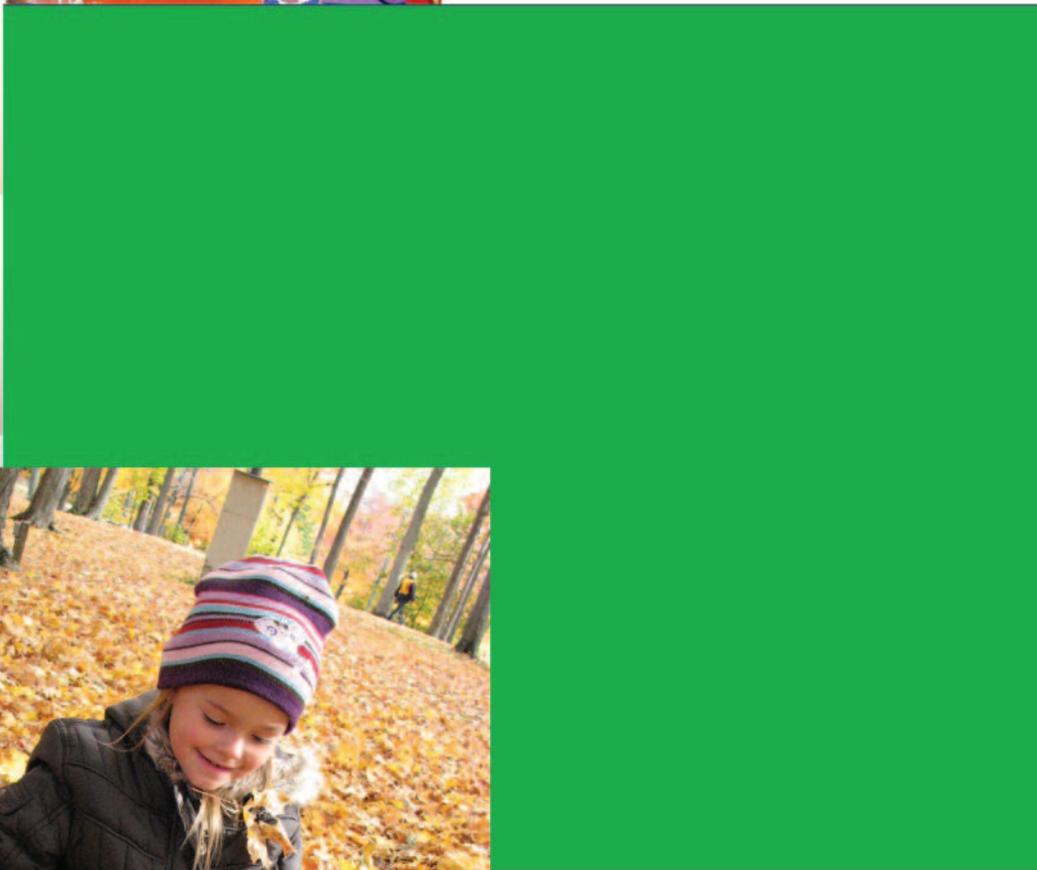
INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Recensement de la population, http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/stats_regnl/index.htm

BUREAU DE LA STATISTIQUE. CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE; MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE DU QUÉBEC. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, 1999, 206 p.

STATISTIQUE CANADA. *Données des recensements de 1996, 2001 et 2006*, <http://www12.statcan.ca/francais/census01/home/Index.cfm>

STATISTIQUE CANADA. *Profil des communautés de 2001*, http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1_F.cfm

QUÉBEC (PROVINCE). *Atlas de la santé et des services sociaux du Québec, indice de défavorisation*, mis à jour, dans sa version nationale, à partir de données recueillies lors du recensement de 2001, http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas/atlas/indicateurs/defav/defav_2001.php





CHAMBLY,
une
histoire
de **FAMILLE**

POLITIQUE FAMILIALE



PLAN D'ACTION
2009-2012



CHAMBLY



Préambule

En accord avec les objectifs et la vision de la politique familiale, le présent *Plan d'action 2009-2012* contient les actions, les gestes et les interventions que compte poser la Ville afin d'améliorer l'environnement que nous offrons aux citoyens de Chambly sur un horizon de trois années.

Plusieurs décisions du conseil municipal et actions posées par la Ville contribuent déjà à l'amélioration du bien-être des familles de Chambly. Le *Plan d'action 2009-2012* permettra d'orienter la prise de décisions afin de poursuivre et d'accélérer le développement d'un environnement pleinement famille et orienté vers son bien-être et ce, dans le respect de la capacité de payer de la Ville et de ses citoyens.

Le texte est écrit, les acteurs sont en place, un mot nous vient à l'esprit : ACTION !



Les axes d'intervention

- 1) **L'aménagement du territoire, l'habitation et l'environnement;**
- 2) **Le loisir, la culture et la vie communautaire;**
- 3) **Le transport;**
- 4) **La sécurité du milieu de vie des familles;**
- 5) **Le soutien à la vie quotidienne des familles.**



1 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, L'HABITATION ET L'ENVIRONNEMENT



Planifier l'aménagement de la ville de façon à favoriser les familles.

- Collaborer avec le milieu pour accroître l'offre de service de santé et de services sociaux sur le territoire.
- Mettre en place des mesures favorisant le développement de services de garde sur le territoire.
- Être un partenaire actif du milieu dans ses représentations auprès du gouvernement provincial pour le développement des services de garde à la petite enfance.
- Soutenir le développement d'une offre commerciale répondant aux besoins des familles.
- Entamer de nouveaux échanges avec la commission scolaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant l'agrandissement de l'école secondaire actuelle afin d'accueillir les niveaux 4 et 5.
- Définir des critères précis d'aménagement de quartiers résidentiels pour les promoteurs privés (ex. : parcs, espaces verts, voies cyclables, trottoirs, sentiers piétonniers, etc.).
- Intégrer le concept de services de proximité dans l'aménagement de quartiers.

Favoriser la diversité et l'innovation dans l'offre de logements adaptés aux réalités des familles.

- Analyser les règlements portant sur les résidences intergénérationnelles de façon à les rendre clairs et avantageux pour les familles.
- Élaborer une campagne d'information pour mieux faire connaître le concept de maison intergénérationnelle.
- Inciter les promoteurs à développer des projets d'habitation s'adressant aux aînés.
- Trouver en collaboration, avec les promoteurs immobiliers, des alternatives pour offrir du logement locatif.

S'assurer que les familles habitent dans des habitations salubres.

- Adopter une réglementation sur la salubrité et veiller à son application.
- Instaurer un programme de revitalisation et de restauration des secteurs présentant des indicateurs de détérioration et d'insalubrité.
- Répertoire les programmes d'aide des différents paliers gouvernementaux visant la rénovation des logements insalubres.

Offrir aux familles des aménagements et équipements conviviaux qui répondent à leurs besoins.

- Réaliser les démarches pour la construction du centre communautaire.
- Consolider et poursuivre l'aménagement d'un réseau cyclable fonctionnel et sécuritaire en veillant à y intégrer des aires de services supplémentaires (fontaines d'eau, aires de pique-niques, blocs sanitaires, bancs, etc.).
- Aménager davantage de modules de jeu dans les parcs en conformité avec les besoins du milieu et des différents groupes d'âge.
- Aménager, dans certains parcs identifiés, des anneaux pour le patinage libre avec des éléments de décoration, des refuges chauffés et de la musique d'ambiance.
- Entreprendre des démarches pour la construction d'un centre de sports et de loisirs.
- Identifier les solutions optimales au niveau des infrastructures sportives et municipales en réponse aux carences identifiées, notamment dans les sports de glace et autres sports collectifs.
- Poursuivre l'aménagement des jeux d'eau dans certains parcs de la ville.
- Doter la municipalité d'une nouvelle bibliothèque et d'une salle multifonctionnelle afin d'atteindre les normes gouvernementales.
- Poursuivre l'installation de l'éclairage dans les parcs.

Faciliter l'accès à la propriété pour les familles.

- Travailler sur la mise en place de divers programmes favorisant l'accès à la propriété (ex. : programme de rénovation ou de conservation de propriétés, etc.).
- Informer les familles sur les modalités légales dans le cas du transfert ou de la vente de propriété aux membres d'une même famille.
- Augmenter la fréquence des versements du compte de taxes.

Associer les divers acteurs municipaux à la préservation de la qualité de l'environnement des familles.

- Arrimer la politique familiale avec le plan d'action environnemental afin d'inclure la notion de « Penser et Agir Famille » dans les actions et en faire la promotion.



LE LOISIR, LA CULTURE ET LA VIE COMMUNAUTAIRE

Favoriser le développement d'une programmation diversifiée orientée vers les familles.

- Intégrer à la programmation davantage d'activités pour les enfants de 0-6 ans.
- Intégrer à la programmation une plus grande variété d'activités pendant le jour pour les parents qui restent à la maison avec leurs enfants.
- Bonifier la programmation d'activités axées sur la participation des parents et des enfants.
- Offrir des forfaits d'activités destinés à la famille lors de la relâche scolaire et des vacances du temps des Fêtes.
- Intégrer un volet intergénérationnel dans des activités (ex. l'activité *L'heure du conte* organisée par la bibliothèque).
- Offrir, lorsque possible, un service de halte-garderie dans les différentes activités.
- Prévoir un espace pouvant accueillir une halte-garderie dans le futur centre communautaire.

Créer des occasions propices à l'interaction entre les familles.

- Promouvoir et souligner, auprès des familles, les programmes la « Fête des voisins », la « Journée internationale de la famille » et la « Semaine de la famille ».
- Développer davantage d'événements extérieurs familiaux durant les saisons automne, hiver et printemps.
- Consolider le programme d'animation dans les parcs (*Fêtes de quartier*, terrains de jeux, camps de jour).
- Prévoir davantage de plages horaires donnant accès aux infrastructures pour la pratique libre d'activités en famille.
- Élaborer, en collaboration avec les organismes locaux, des activités durant la « Semaine de la famille » et lors de la « Journée internationale de la famille ».

Contribuer à la reconnaissance et au soutien des organismes communautaires et des diverses associations.

- Arrimer la politique familiale avec la politique de reconnaissance des organismes communautaires et de l'excellence à Chambly afin d'inclure la notion de « Penser et Agir Famille » dans les actions, et en faire la promotion.

Reconnaître les besoins particuliers des familles qui doivent composer avec une personne handicapée.

- Poursuivre la mise à niveau des parcs et installations récréatives afin que les familles, qui vivent avec une personne à mobilité réduite ou présentant un handicap, puissent les utiliser en toute sécurité.
- Arrimer la politique familiale au plan municipal d'intégration pour les personnes handicapées afin que celui-ci comporte le « Penser et Agir Famille ».

Contribuer à une offre de services qui répond aux besoins et attentes des adolescents et qui favorise leur implication dans la communauté.

- Inciter et supporter la concertation entre les différents intervenants jeunesse.
- Développer, en saison estivale, une offre de services « à la carte » pour la clientèle adolescente.
- Offrir une programmation annuelle bonifiée pour la clientèle adolescente.
- Planifier et réaliser un Forum jeunesse en collaboration avec les ressources locales pour consulter les jeunes directement sur leur réalité, leurs besoins, leurs attentes, etc.
- Prévoir un volet pour adolescents dans les événements à caractère familial. (ex. : Espace ado dans les *Fêtes de quartier*).
- Prévoir l'utilisation de certains espaces et de certains équipements par les adolescents dans le projet du futur centre communautaire.
- Étudier l'aménagement d'un chalet de service au parc Gilles-Villeneuve destiné aux adolescents.
- Poursuivre la promotion et le recrutement des emplois étudiants qui permettent l'embauche de nombreux étudiants en saison estivale.

Faciliter l'accessibilité et la participation des familles aux activités de loisirs et de culture.

- Mettre en place des mécanismes pour faciliter les inscriptions aux activités offertes par la municipalité et ses partenaires. (ex. : utilisation d'Internet, utilisation de la poste, etc.).
- Développer un modèle de tarification familiale applicable par la Ville et l'ensemble de ses partenaires.
- Collaborer avec le CLSC et les organismes communautaires pour déterminer les mécanismes d'accessibilité à certains programmes d'activités de loisirs pour les familles à faible revenu.
- Permettre le renouvellement de la carte Accès par la poste et par Internet.
- Étudier la possibilité de rallonger le délai du renouvellement des cartes Accès.
- Collaborer avec les organismes sportifs à l'organisation d'un bazar sportif annuel (vente d'équipements usagés et à moindre coût).

Encourager une saine alimentation et de saines habitudes de vie.

- Adhérer aux campagnes provinciales et nationales de promotion de la santé et de l'activité physique.
- Offrir des aliments sains dans les édifices municipaux, particulièrement à l'aréna.
- Soutenir les initiatives du milieu qui permettraient aux familles d'avoir accès à des aliments sains (ex. : marché public, jardins communautaires, etc.).
- Sensibiliser les commanditaires et les organisateurs des événements à offrir des aliments sains.

3 LE TRANSPORT (LA MOBILITÉ DES FAMILLES)



Favoriser la diversité et l'innovation dans l'offre de transport pour le bénéfice des familles.

- Reprendre le projet d'évaluation d'un taxi-bus dans Chambly (système de transport intra-ville).
- Faire des représentations auprès du CIT pour le maintien et le développement du circuit vers Saint-Jean-sur-Richelieu.
- Poursuivre les démarches visant l'implantation d'un train de banlieue.
- Évaluer la mise en place d'un service de vélo communautaire.
- Évaluer en collaboration avec la station de ski Mont-Saint-Bruno l'implantation d'une navette en hiver, pour le ski alpin.
- Développer une signalisation pour identifier la localisation des supports à vélo.
- Encourager les transporteurs à faciliter le transport des poussettes et des vélos dans les transports en commun locaux.

Encourager l'utilisation des modes de transport collectifs et alternatifs dans les déplacements des familles.

- Installer des supports à vélo à proximité des bâtiments municipaux (bibliothèque, centre communautaire, etc.).
- Inciter les commerces telles les épicerie, les pharmacies, etc. à prévoir un espace et des supports pour les vélos.
- Établir un lien sur le site Internet de la Ville pour obtenir de l'information concernant les points de vente et les horaires du transport en commun.
- Faire des représentations auprès du CIT et de l'AMT pour faire connaître les besoins des résidents en matière de tarification, de circuit et d'horaire.
- Prendre une entente avec l'AMT pour l'utilisation du stationnement incitatif à des fins de covoiturage et en faire la promotion.
- Sensibiliser et promouvoir, auprès des familles, les avantages du transport en commun, du covoiturage, du partage de voitures, du vélo et de la marche.
- Aménager des trottoirs sur les boulevards et les rues collectrices.



4 LA SÉCURITÉ DU MILIEU DE VIE DES FAMILLES



Collaborer avec la Régie intermunicipale de police Richelieu - Saint-Laurent pour assurer la sécurité des déplacements des familles (sur le réseau routier : en automobile, à pied ou à vélo).

- Adhérer aux programmes gouvernementaux sur la sécurité routière et en assurer la visibilité sur le site Internet de la municipalité.
- Prendre des mesures visant à renforcer la sécurité dans les corridors scolaires.
- Faire une campagne de sensibilisation pour l'utilisation sécuritaire des carrefours giratoires auprès de l'ensemble des usagers.
- Travailler de concert avec le comité de circulation afin d'instaurer des mesures de sécurité pour les familles touchant différentes variables telles que la réduction des limites de vitesse, le bruit, les déplacements, la circulation piétonnière et automobile.

Encourager les initiatives qui visent à améliorer la sécurité.

- Soutenir, avec la collaboration de la Régie intermunicipale de police Richelieu - Saint-Laurent, les citoyens qui désirent mettre en place un comité de surveillance de quartier (guide de démarrage d'un comité, organisation des activités, évaluation des actions, etc.) ou tout autre programme de prévention de la criminalité.
- Mettre en place un programme de validation des bénévoles dans les organisations œuvrant auprès des jeunes mineurs.
- Collaborer à la mise en place d'un code d'éthique pour les organisations locales s'adressant aux mineurs.

Assurer la sécurité des familles dans les lieux publics et porter une attention particulière aux enfants et aux adolescents.

- Installer sur l'ensemble des modules de jeux dans les parcs, une affiche précisant les âges recommandés.
- Assurer la continuité du programme de surveillance et de sécurité dans les parcs et les lieux publics de la Ville (ex. : Vélo Sécur, policiers à vélo et les organismes du milieu).
- Déterminer avec la Régie intermunicipale de police Richelieu - Saint-Laurent des stratégies permettant d'établir de la surveillance dans des endroits ciblés.
- Accentuer les campagnes de prévention du Service de sécurité incendie, en particulier pour les milieux offrant des services ou des activités aux familles et aux jeunes (écoles, CPE, garderies en milieu familial, événements, etc.).
- Assister les propriétaires qui le désirent dans l'élaboration d'un plan d'évacuation de leur résidence.
- Consolider les corridors scolaires (signaliser, ligner les corridors, etc.) pour assurer la sécurité des enfants et sensibiliser les familles à leur utilisation.
- Réviser la réglementation municipale concernant les lieux publics afin de clarifier certaines pratiques et usages tels que les heures d'ouverture des parcs, les nuisances publiques, etc.





5 LE SOUTIEN À LA VIE QUOTIDIENNE DE NOS FAMILLES

Offrir aux familles des services et activités avec des plages horaires adaptées à leur réalité.

- Standardiser les plages horaires de la bibliothèque.
- Offrir, selon les disponibilités, plus de plages horaires le soir pour l'utilisation, sur réservation, des plateaux intérieurs (gymnase d'école).
- Trouver des solutions afin d'adapter l'offre de camps de jour au calendrier scolaire.
- Informer les familles de la flexibilité et de l'étendue des heures des services municipaux (midi et après 16 h 30).
- Intégrer à la programmation, lorsque possible, des activités permettant aux parents et enfants de pratiquer une activité simultanément (activités pour enfants en même temps que les parents).

Utiliser ses principaux outils de communication pour promouvoir et valoriser la famille.

- Publier dans les différents outils de communication de la municipalité des textes sur des sujets qui touchent les grandes préoccupations des familles et qui valorisent celles-ci.
- Consacrer une section de *L'Écluse* pour promouvoir et valoriser les bienfaits du temps consacré aux activités en famille.
- Faire la promotion du principe « Penser et Agir Famille ».
- Promouvoir le caractère familial de la municipalité, au sens élargi et tel que défini dans la politique familiale (ex. informer de l'existence d'un règlement sur la possibilité de bâtir ou convertir une maison en maison intergénérationnelle).

Améliorer la visibilité et la convivialité de l'information destinée aux familles.

- Intégrer au site Internet de la municipalité une section dédiée à la famille.
- Revoir l'organisation de l'information dans *L'Écluse* afin de faire ressortir davantage les activités à caractère familial.
- Élaborer et instaurer un pictogramme famille dans les publications municipales (Bulletin *L'Écluse*, site Internet, dépliant promotionnels, etc.) qui indiquerait les activités dédiées à la famille.
- Maintenir la distribution du calendrier qui informe les familles des événements et des dates importantes.
- Produire et distribuer un répertoire des ressources offertes aux familles qui sera remis à chaque nouvelle famille expliquant les services offerts par la municipalité ainsi que par les divers organismes locaux.
- Ajouter à la chronique municipale actuelle des informations s'adressant aux familles.
- Faire la promotion des activités familles, de la politique familiale et des différents services accessibles aux familles auprès des nouveaux résidents en consolidant les informations en un seul document (document qui sera disponible dans la trousse du citoyen, sur le site Internet de la municipalité, etc.).
- Élaborer une campagne promotionnelle sur les différentes possibilités d'habitation offertes par la municipalité et qui visent à répondre aux besoins des familles.
- Informer les citoyens concernés, de façon détaillée et plusieurs mois avant l'émission du compte de taxes, de l'ajout d'une taxe de secteur (cette taxe implique des frais supplémentaires pour les citoyens), en intégrant l'information dans la trousse du nouveau résident.
- Mettre en lien sur le site Internet de la municipalité d'autres sites portant sur des sujets d'intérêt pour la famille (ex. : la sécurité des enfants et des adolescents, les saines habitudes de vie et alimentaires, etc.).



Renseignements

Pour consulter la Politique familiale, vous pouvez visiter le site Internet de la Ville de Chambly au www.ville.chambly.qc.ca, ou demander un exemplaire au Service loisirs et culture en composant le **450 658-1778**.

Ce document a été réalisé par le Service loisirs et culture et la Division des communications de la Ville de Chambly.
Janvier 2009